

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01325

Numéro SIREN : 918 587 858

Nom ou dénomination : A.I.P.C

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2023 sous le numéro de dépôt 1801

1. BILAN SIMPLIFIÉ

OGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15348 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

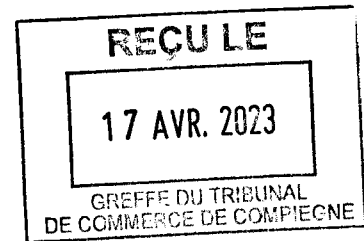
Désignation de l'entreprise : A.I.P.C - SIREN : 918587858						Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois : 5						Durée de l'exercice précédent : 1				
						Exercice N clos le 31/12/2022				
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012						
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016						
	Immobilisations corporelles	028	24 421	030	1 866	22 555				
	Immobilisations financières (1)	040		042						
	TOTAL I	044	24 421	048	1 866	22 555				
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	4 900	052		4 900				
	Stocks marchandises	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	9 575	070		9 575				
	Créances autres (3)	072	6 691	074		6 691				
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	13 925	086		13 925				
	Charges constatées d'avance	092		094						
TOTAL II	096	35 091	098		35 091					
TOTAL GENERAL (I + II)						110	59 512	112	1 866	57 646
PASSIF						Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		200				
	Ecart de réévaluation			124						
	Réserve légale			126						
	Réserves réglementées			130						
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131		132					
	Report à nouveau			134						
	Résultat de l'exercice			136		1 649				
	Subventions d'investissement			137						
	Provisions réglementées			140						
	TOTAL I			142		1 849				
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154						
DETTES	Emprunts et dettes assimilées			156		14 255				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164						
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		20 416				
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)		169	13 364	172	21 126				
	Produits constatés d'avance			174						
TOTAL III			176		55 797					
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180			57 646	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	10 718				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	24 421				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184					

CAP GESTION
 21 rue de Rezzons
 60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
 Tél. 06 82 83 26 49
 SELASU au capital de 200€
 Siret 847 968 070 00014 - Naf 7022Z

Désignation de l'entreprise A.I.P.C - SIREN : 918587858										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218	39 477		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	39 477		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	28 629		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-4 900		
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	11 257		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	312		
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements								254	1 866		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	37 164		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	2 313		
Produits financiers				(III)				280			
Produits exceptionnels				(IV)				290			
Charges financières				(V)				294	373		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)		347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		(VI)		348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	291		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	1 649		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2				312	1 649	314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
Provisions non déductibles						322					
Impôts et taxes non déductibles						324	291				
Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249				251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Deductions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342			
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989						
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344						
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992									
	Créance report en arrière du déficit				346			350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648						
	Déduction exceptionnelle simulatrice de souscription de titres				641						
	Déductions exceptionnelles				990						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	1 940	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	1 940	372			

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**



EXERCICE CLOS LE 31/12/22

L'an deux mil Vingt trois et le 27 mars à 14 heures, L'actionnaire de la société AIPC, SASU au capital de 200 euros, dont le siège social est au 14 Rue de Vichellers, 60350 CHELLES s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

ASSOCIE PRESENT

- Monsieur DHERBOMEZ Théo, propriétaire de 200 actions, numérotées de 1 à 200.

L'assemblée est présidée par Mr DHERBOMEZ Théo.

Le président constate que l'actionnaire présent possède 200 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGL,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31/12/22,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,

TD

- Affectation du résultat au 31/12/22,
- Fixation de la rémunération de gérance.

L'assemblée générale donne acte à la présidence :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition de l'associé pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, le président rappelle les objectifs pour l'exercice en cours et définit le budget prévisionnel 2023. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constatent l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code et donc l'absence d'impôt société normalement acquitté sur ces dépenses.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/22, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1649 euros.

La Société est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prescrit par la loi, approuve les conventions visées aux articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 mentionnées au dit rapport.

Chacune des dites conventions soumises à un vote, a été approuvée par l'associé ayant droit au vote sur les dites conventions.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TD 

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus en entier au président pour l'exercice clos le 31/12/22 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire, considérant que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice s'élevant à 1649 euros, décide de l'affectation suivante :

- en report à nouveau 1649 euros

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer la fonction de gérance.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui lecture faite a été signé par l'actionnaire.

Le Président
Théo DHERBOMEZ



**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31/12/22

Elle décide d'affecter :

Le bénéfice de 1649 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau 1649 euros

Le Président
Théo DHERBOMEZ

TD 

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

RAPPORT DE GERANCE

EXERCICE CLOS LE 31/12/22

Le produit courant d'exploitation est de 39477 euros.

Les charges d'exploitation sont de 37164 euros.

L'activité de l'exercice du 08/08/22 au 31/12/23 dégage un résultat bénéficiaire de 1649 euros.

Le Président
Théo DHERBOMEZ

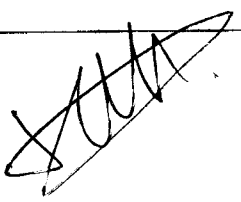
TD 

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

N° d'ordre	Associés	Actions	Signature
1	Monsieur DHERBOMEZ THEO	200	

TD 

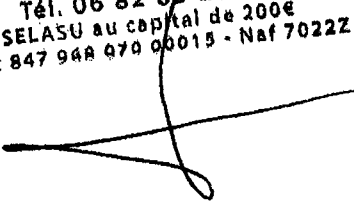
**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

ANNEXE

- NEANT

CAP GESTION
21 rue de Repons
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 88 26 49
SELASU au capital de 200e
Siret 847 948 970 00015 - Naf 7022Z



TD 

